N° 3389 du 13 au 22 septembre 2023

l'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

STOP à l'austérité

FO SOMMAIRE

© PASCAL SITTLER/REA

p. 4 à 7

© JEAN-LUC BOIRÉ

p. 11 à 14

© G. DUCROT

p. 22

ACTU (pages 4 à 7)

Pour nos droits et nos salaires : la mobilisation contre l'austérité

- Partage des richesses, hausse des salaires : c'est ça l'urgence!
- Éducation : beaucoup d'annonces mais toujours aussi peu de moyens.
- Retraites : FO attaque les décrets d'application de la réforme.
- Dialogue social : à quand la concrétisation du nouvel élan annoncé par l'exécutif?
- Le CCN se réunira les 26 et 27 septembre à Bourges.

DROIT (page 9)

- L'AGS avec vous… pour la première fois!

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Ils inquiètent et même fâchent…
Les principaux dossiers de cette rentrée.

INTERNATIONAL (page 16)

- Hollywood, livreurs, automobile…
Le réveil des mouvements sociaux aux États-Unis.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Unions départementales : à la rencontre des nouveaux secrétaires généraux.
- Hôpitaux : face au manque de moyens, des mobilisations tous azimuts.
- Journée Handicap et Travail à Grenoble.
- Papeteries de Condat : la mobilisation ne faiblit pas pour sauver l'usine.

MÉMOIRE (page 22)

- Paulette Hofman, une figure de l'organisation, un travail syndical immense.
- Marguerite Adenis, première secrétaire générale d'une fédération FO.
- Jean-Mary Bedu, la défense des salariés, toujours.

PORTRAIT (page 23)

- Agnès Andersen, nouvelle secrétaire générale d'ID-FO :
« Défendre les collègues me passionne ».

l'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot.
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

PRINT IN FRANCE
Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts

Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal septembre 2023.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : https://www.force-ouvriere.fr

L'éditorial de Frédéric Souillot
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

FO

NÉGOCIATIONS SOCIALES : MARQUER L'ESSAI ET LE TRANSFORMER!

La dernière saison syndicale a été marquée par quatorze journées de mobilisation entre janvier et juin! Des millions de personnes se sont mobilisées pour contester une réforme des retraites injuste, injustifiée et brutale. L'utilisation de nombreux artifices constitutionnels a déclenché une colère grandissante qui s'exprime jusque dans les stades de rugby...

Les décrets d'application de cette réforme arrivent au compte-gouttes, nous allons les contester systématiquement, nous ne tournons pas la page. Pour autant, nous poursuivrons le combat sur les autres revendications, et notamment la première d'entre elles : les salaires. Bien qu'on nous dise que les prix stagnent ou baissent ou ralentissent, l'inflation reste élevée.

Le gouvernement reconnaît enfin qu'il y a un problème sur les salaires. Il nous invite à une conférence sociale qui doit non seulement traiter de la question des bas salaires, mais aussi, pour FO, de l'ensemble des salaires et des revenus! Il est évident que sur un sujet comme celui-là, il ne peut être question de laisser la chaise vide. Nous sommes le syndicat de la fiche de paye, nous irons une nouvelle fois revendiquer un coup de pouce au Smic et une hausse du point d'indice pour augmenter le traitement des fonctionnaires. Nous revendiquerons également l'échelle mobile des salaires applicable à l'ensemble de la grille de salaires. Et nous continuerons à demander l'ouverture de négociations salariales, dans les branches et les entreprises. De réelles négociations, partout!

Au niveau national interprofessionnel, deux négociations importantes s'engagent avec les employeurs :

Sur les retraites complémentaires, où nous espérons obtenir la disparition du malus que nous avons combattu depuis 2015. Et où nous revendiquons une revalorisation conséquente au 1er novembre, alors que le gouvernement lorgne sur nos excédents.

Et sur l'Assurance chômage, où nous souhaitons reprendre la main sur les droits des demandeurs d'emploi, fortement dégradés par les réformes imposées par le gouvernement ces dernières années. L'attachement au paritarisme est dans l'ADN de FO, nous sommes à l'origine de ce mode de gestion de l'Assurance chômage depuis 1958. Il s'agit donc de le préserver, de le renforcer, de garantir les droits et de prendre nos responsabilités.

Ce tour d'horizon des sujets de la rentrée sociale démontre que FO agit au quotidien à tous les niveaux possibles pour les travailleuses et les travailleurs, dans les instances où nous siégeons, instances au sein desquelles nous réaffirmerons systématiquement notre attachement à la pratique contractuelle et conventionnelle.

On s'est battu pour gagner nos conquêtes sociales, on se battra pour les garder!

Nous revendiquons l'échelle mobile des salaires applicable à l'ensemble de la grille de salaires

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Pour nos droits et nos salaires : l

La cloche de la rentrée des classes a sonné pour les élèves et les personnels de l'Éducation nationale, sur fond d'annonces de mesures qui ne résolvent en rien la pénurie de moyens, notamment en effectifs.

Pour l'ensemble des travailleurs, septembre a un goût acide par l'entrée en application de la réforme des retraites que FO continue à combattre, via la contestation de décrets. Toujours aux prises avec

Partage des richesses, hausse des

Quelque 78% de Français disent *« se serrer la ceinture »*, selon un sondage Elabe publié le 6 septembre. Plus de la moitié des Français restreignent leurs dépenses alimentaires, près de la moitié leurs achats de vêtements… C'est l'illustration des conséquences de deux ans d'inflation forte, face à des salaires qui ne suivent pas. En août, sur un an, les prix de l'alimentaire ont gonflé de 11,1%. La consommation dans ce secteur, notait l'Insee, a reculé de 0,9% sur un an. Autres soucis pour les travailleurs : la hausse du prix de l'essence, les tarifs de l'électricité qui ont pris +10% en août… Une enquête de l'Ifop soulignait déjà en juin que près d'un Français sur trois avait moins de 100 euros sur son compte au 10 du mois. Et plus d'un Français sur deux saute désormais des repas. Le 28 août dernier, l'intersyndicale, appelant, dans un cadre européen, à une mobilisation le 13 octobre, entre autres, contre l'austérité et pour les salaires, revendiquait *« une augmentation du Smic et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux »*. Contraste… Fin août aussi, on apprenait d'une étude d'un groupe international de gestion d'actifs que la France avait représenté près de 30% des dividendes versés en Europe au deuxième trimestre. Cela signifie 46 milliards d'euros versés. Un record.

© PASCAL SITTLER/REA

Vers une nouvelle réduction du « coût du travail »?

Les travailleurs ne jouent pas dans la même cour. Ils constatent que le Smic, hors les revalorisations automatiques dues à l'inflation, mais vite absorbées par celle-ci, n'a reçu aucun coup de pouce. Par ailleurs, près de la moitié des branches ont un ou des minima sous le Smic. *« C'est inacceptable »*, clame le ministre de l'Économie Bruno Le Maire pour qui la *« smicardisation de la société française est déprimante »*. Mais… la conférence sociale annoncée pour octobre ne concernera que *« les carrières et les branches sous le salaire minimum »*. Pas question d'une conférence sur les salaires en général, *« ce serait une erreur économique »*, selon Bruno Le Maire. Et il ne sera pas demandé

la mobilisation contre l'austérité

l'inflation forte qui dégrade le pouvoir d'achat, et cela d'autant plus sans hausse massive des salaires, les travailleurs s'élèvent contre l'austérité que l'exécutif semble vouloir imposer en 2024, par le renforcement d'attaques contre les droits, entre autres ceux des assurés sociaux. FO, avec l'intersyndicale et dans un cadre européen, a appelé à une journée de mobilisation et de manifestation le 13 octobre.

s salaires : c'est ça l'urgence!

aux entreprises d'augmenter tous les salaires, elles ne pourraient pas suivre et ce serait prendre le risque de licenciements, indique-t-il encore. Mais de souhaiter en revanche que la conférence s'intéresse à *« la pente des allégements entre le Smic et au-dessus du Smic* [qui] *est trop raide »*. Traduction, il n'y aurait pas assez d'allégements de cotisations pour des salaires au-delà du Smic (des exonérations dégressives de cotisations existent jusqu'à 2,4 Smic). Est donc encore envisagée la réduction du « coût du travail », avec la menace d'une nouvelle attaque du salaire différé, soit des ressources de la protection sociale. Cela viserait-il à consoler le patronat du report en 2027, et non plus en 2024, de la suppression de l'impôt CVAE? Il peut cependant déjà se consoler. FO rappelle que le montant total des allégements de cotisations sociales employeurs a atteint 73,6 milliards d'euros en 2022, en hausse de 13,1% en un an. Par ailleurs, la fiscalité des entreprises a reculé de 10 milliards d'euros depuis 2017. Et alors que FO, notamment, demande toujours une conditionnalité des aides publiques en termes d'amélioration de l'emploi et des salaires, il n'en est toujours rien.

Valérie Forgeront

Éducation : beaucoup d'annonces mais toujours aussi peu de moyens

À l'Éducation nationale, l'été a bruissé d'annonces plus tonitruantes les unes que les autres : anticiper la rentrée des élèves en difficulté, expérimenter l'uniforme scolaire et interdire certaines tenues, renvoyer les épreuves du bac en juin, modifier les programmes d'histoire… Mais sur le fond, l'exécutif garde le cap de l'austérité et des restrictions. *« Les enseignants ne sont pourtant pas abattus, il y a même une forme de résistance »*, assure Clément Poullet, secrétaire général de la FNEC FP-FO. Pour preuve, le manque d'intérêt, voire le rejet, manifestés envers le PACTE, ces missions proposées en échange d'une rémunération complémentaire.

Comme pour beaucoup de Français, la rentrée à l'Éducation nationale (EN) souligne les difficultés. Notamment salariales. *« L'augmentation de la valeur du point d'indice consentie en juillet (1,5%), rapportée au taux d'inflation, représente une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 4,5 points »*, observe Clément Poullet. Quant à l'augmentation promise aux enseignants, d'abord lors de la campagne présidentielle, puis au printemps dernier, en ce mois de septembre elle est de 5,5% en moyenne, et de seulement 3,4% pour les plus expérimentés (au-delà de 14,5 années de métier) qui représentent les deux tiers de la profession.

Manque de personnel à tous les étages

Autre signe d'austérité : le manque de personnels. Quelque 2 000 postes de profs ont disparu du budget de l'EN cette année. Et 3100 postes restent vacants. *« Il manque aussi du personnel médico-social et administratif »*, note Clément Poullet. Une centaine de postes administratifs ont été supprimés. *« Or il faudra gérer le dispositif PACTE »*, observe Awa Ba (du SPASEEN-FO). *« Et quand les administratifs sont malades, ils ne sont pas plus remplacés… »*

Pour pallier ces carences que propose l'exécutif? Outre le PACTE, des contractuels… et le transfert des professeurs de lycée pro (PLP) en réforme vers d'autres types d'établissements. *« Un décret permet désormais d'affecter des PLP en collège, voire en école »*, indique Clément Poullet. Pendant ce temps, les LP recrutent – dans le privé – des responsables pour leurs nouveaux « bureaux des entreprises ». *« Tout est fait pour organiser la perméabilité entre les différents corps et casser nos statuts »*, ajoute le secrétaire général de la FNEC FP-FO.

Sandra Déraillot

Pour nos droits et nos salaires : l

Dialogue social : à quand la concrétisatio

Le 17 avril, après la promulgation de la réforme des retraites, Emmanuel Macron assurait vouloir bâtir *« un nouveau pacte de la vie au travail »*. Aux partenaires sociaux reçus en multilatérale le 12 juillet (une « première » depuis 2021!), afin de bâtir l'agenda social de ce pacte, la Première ministre assurait, elle, qu'il fallait donner une réelle autonomie aux négociations collectives. Promettant des *« documents d'orientation larges qui laisseraient toutes leurs marges de dialogue aux partenaires sociaux »* sur l'emploi des seniors, le compte épargne-temps universel, les parcours professionnels, l'usure professionnelle… Concluant sur sa *« confiance (…) dans le dialogue social pour apporter des réponses aux salariés »*.

la mobilisation contre l'austérité

n du nouvel élan annoncé par l'exécutif?

FO en a pris acte, tout en rappelant l'incongru de ces déclarations alors que les ordonnances Travail de 2017 ont réduit les moyens et le nombre des instances représentatives du personnel! La confédération a donc revendiqué de nouveau la libre désignation des délégués et représentants syndicaux, le déplafonnement des trois mandats, l'extension de la Commission santé, sécurité et conditions de travail aux entreprises de moins de 300 salariés, et une obligation de mise en place des représentants de proximité.

Stop au cadrage corseté des négociations

Sans surprise, l'engagement du 12 juillet se révèle plus que circonscrit. En témoigne la lettre de cadrage, non concertée, envoyée début août par l'exécutif aux partenaires sociaux gestionnaires du régime d'Assurance chômage. Elle corsète comme jamais les marges de manœuvre dans la négociation de la convention 2024-2026, exigeant le maintien des règles imposées lors des réformes précédentes, lesquelles ont réduit les droits et l'indemnisation des demandeurs d'emploi (calcul du salaire journalier de référence, dégressivité, contracyclicité). En témoigne encore la conférence sociale sur les salaires, annoncée fin août. Outre le fait que l'initiative présidentielle n'est pas une réponse aux revendications salariales des syndicats, dont FO, réitérées le 12 juillet, ladite conférence voit son sujet limité aux branches ayant un minima inférieur au Smic. Pour FO, il faut au contraire augmenter les salaires du public et du privé, les pensions et les minima sociaux, et redonner *« toute sa place »* à la négociation collective. Pas que dans les discours.

Élie Hiesse

Le CCN se réunira les 26 et 27 septembre à Bourges

Le Comité confédéral national (CCN) de Force Ouvrière, auquel participent les secrétaires généraux d'unions départementales (UD) ainsi que ceux des vingt-deux fédérations professionnelles, tout comme les membres de la Commission exécutive, se réunira les 26 et 27 septembre. Après la crise sanitaire et la longue bataille syndicale menée contre la réforme des retraites, ce rendez-vous important se fera à Bourges. La tenue de cette instance dans le Cher signe le retour à une tradition, abandonnée il y a une dizaine d'années, qui consiste pour FO à organiser l'un des deux CCN annuels – en l'occurrence celui de la rentrée de septembre– hors du siège parisien de la confédération.

Clarisse Josselin

Retraites : FO attaque les décrets d'application de la réforme

Tirés sur le mode de la salve, des décrets sont arrivés cet été, portant sur la réforme des retraites. Laquelle a commencé à s'appliquer le 1er septembre malgré la forte mobilisation des travailleurs pendant plusieurs mois. Au 31 août, les principaux textes d'application de cette réforme – adossée à une loi de financement rectificative de la Sécurité sociale, promulguée le 14 avril après une adoption à coups de 49.3 – étaient parus au *Journal officiel*. Pour FO, le combat se déplace désormais dans les coulisses du droit. *« Nous allons attaquer tous les décrets auprès du Conseil d'État, en pointant les failles juridiques et les inégalités de traitement pour nous y opposer »*, confirme Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites. La procédure juridique, en cours, s'étalera jusqu'à fin octobre pour contester sur le fond les décrets parus cet été. FO a déjà déposé une première requête sommaire auprès du Conseil d'État concernant les décrets les plus décriés : celui du 3 juin planifiant le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans d'ici 2030 (à raison d'un trimestre supplémentaire par an). Et ceux du 28 juillet actant la fin de quatre régimes spéciaux (RATP, IEG, clercs de notaire…) pour les salariés embauchés depuis le 1er septembre, désormais affiliés au régime général.

Pensions minimales : pour FO, *« de la poudre aux yeux »*

Entre le 11 et le 22 août, huit autres décrets d'application sont parus. Notamment quatre textes publiés le 11 août, concernant entre autres les pensions minimales, le cumul emploi retraite ouvrant droit à une pension ou encore les conditions de la retraite progressive, désormais élargie aux fonctionnaires. Michel Beaugas fustige notamment la *« poudre aux yeux »* de la revalorisation des pensions minimales. Pour les salariés aux faibles revenus (au niveau du Smic) ayant pris leur retraite à taux plein, soit après une carrière complète depuis ce 1er septembre, les conditions liées au minimum contributif (MiCo de base et majoré) font gagner au mieux 100 euros de plus. Et il s'agit d'une somme maximale. De plus, pour se voir appliquer le minimum majoré il faut être détenteur de 120 trimestres cotisés, rappelle FO. Alors qu'environ 180 000 futurs retraités par an percevraient le MiCo majoré, seuls 40 000 percevraient 100 euros de plus, a fini par admettre et déclarer Olivier Dussopt. Bien loin du discours *« de la retraite à 1200 euros pour tous »*, voulant cibler les travailleurs qui percevaient des petits salaires. FO dénonce des mesures très *« décevantes »* pour les salariés modestes, particulièrement malmenés par le report de l'âge légal à 64 ans.

Ariane Dupré

© F. BLANC

POUR MON CSE, JE VOTE FO

FO

force-ouvriere.fr

L'AGS avec vous… pour la première fois!

Le mandataire ou le liquidateur judiciaire n'est pas tenu de démontrer que l'entreprise en difficulté ne dispose pas des fonds disponibles pour en demander l'avance à l'AGS.

Une société placée en redressement judiciaire fait l'objet d'un plan de cession de ses actifs et est mise en liquidation judiciaire.

Le liquidateur demande à l'AGS de faire l'avance des salaires dus pendant la période d'observation.

Cette dernière refuse car le liquidateur n'a pas rapporté la preuve que l'entreprise ne pouvait pas faire l'avance des sommes sur ses fonds disponibles, au nom du principe de subsidiarité de l'AGS.

La cour d'appel de Poitiers fait droit à la demande du liquidateur et impose le versement des sommes par l'AGS.

L'AGS se pourvoit en cassation en arguant de ce principe de subsidiarité qui présupposerait que l'AGS n'intervient qu'en cas de preuve de l'absence de fonds disponibles.

La chambre commerciale de la Cour de cassation rejette le pourvoi en opérant une distinction entre les deux alinéas de l'article L 3253-20 du Code du travail :

« L'article L 3253-20 du Code du travail dispose, en son premier alinéa, que si les créances salariales ne peuvent être payées en tout ou partie sur les fonds disponibles avant l'expiration des délais prévus par l'article L 3253-19, le mandataire judiciaire demande, sur présentation des relevés, l'avance des fonds nécessaires aux institutions de garantie mentionnées à l'article L 3253-14 de ce code. Le second alinéa de ce texte prévoit pour sa part qu'en cas d'ouverture d'une sauvegarde, le mandataire judiciaire justifie à ces institutions, lors de sa demande, que l'insuffisance des fonds disponibles est caractérisée, la réalité de cette insuffisance pouvant être contestée par l'AGS devant le juge-commissaire » (Cass. com., 7 juillet 2023, n°22-17902).

Ainsi, pour la première fois, dans cet arrêt publié, la Cour de cassation considère que l'obligation de rapporter la preuve que l'entreprise ne dispose pas des fonds pour payer les salariés ne vaut qu'en procédure de sauvegarde et non en procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

Une solution qui devrait permettre aux salariés d'être payés le plus rapidement possible, ce qui est le but de cet article.

Secteur juridique

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 3253-20 du Code du travail dispose :

« Si les créances ne peuvent être payées en tout ou partie sur les fonds disponibles avant l'expiration des délais prévus par l'article L 3253-19, le mandataire judiciaire demande, sur présentation des relevés, l'avance des fonds nécessaires aux institutions de garantie mentionnées à l'article L 3253-14.
Dans le cas d'une procédure de sauvegarde, le mandataire judiciaire justifie à ces institutions, lors de sa demande, que l'insuffisance des fonds disponibles est caractérisée. Ces institutions peuvent contester, dans un délai déterminé par décret en Conseil d'État, la réalité de cette insuffisance devant le juge-commissaire. Dans ce cas, l'avance des fonds est soumise à l'autorisation du juge-commissaire. »

Parce qu'un salarié averti en vaut deux, n'hésitez plus! Pensez à vous abonner aux *InFOjuridiques*. Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender.

Abonnez-vous : https://frama.link/InFOjuridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

À VOUS QUI SOUHAITEZ DONNER DU SENS AUX ŒUVRES SOCIALES

Fidèle à notre histoire syndicale, nous vous accompagnons pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

Up, coopérative de salariés et partenaire historique des instances représentatives du personnel, élargit ses domaines d'expertise en vous proposant des solutions digitales concrètes et efficaces pour valoriser votre mission d'élu au service des bénéficiaires : billetterie sur mesure pour la gestion des dotations et subventions, maîtrise de votre politique d'Activités Sociales & Culturelles, formalisation de la comptabilité du CSE, accès à un panel de prestations juridiques, outils de communication personnalisables.

Upcadhoc Upchèque culture

Upchèque lire Upkalidea

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop

Le groupe Up est partenaire de

FO

Up Ça fait du bien au quotidien

Ils inquiètent et même fâchent…

Les principaux dossiers de cette rentrée

Clairement, les principaux dossiers à suivre dès cette rentrée portent sur des sujets lourds. Et les axes et la teneur que l'exécutif voudrait leur donner ont de quoi inquiéter. Ainsi en est-il de la négociation sur l'Assurance chômage, avec en toile de fond la récente réforme contestée de l'indemnisation et la création de France Travail. La négociation Agirc-Arrco sur les revalorisations est aussi d'importance, d'autant plus dans le contexte de la réforme des retraites. Le « projet de loi Plein emploi » nourrit quant à lui aussi l'inquiétude, tandis que l'attaque des modalités d'octroi du RSA est déjà prévue. Les projets de lois de finances pour 2024 sont bien sûr aussi des dossiers de poids. Et d'autant plus redoutés que l'exécutif ne cache déjà en rien sa volonté de réduire sévèrement les dépenses publiques. Quoi qu'il en coûte aux travailleurs, aux assurés sociaux? Le gouvernement, qui envisage une nouvelle fois l'éventualité de passer en force, par 49.3, élude pour l'instant en revanche la question de la conditionnalité des aides aux entreprises. Cela alors que ces dernières, dans le cadre du projet de loi Industrie verte, encore très flou quant aux moyens qui seront convoqués pour l'emploi, sa transformation et sa protection, devraient bénéficier d'un soutien public renforcé.

Les principaux dossi

2024 ou la menace d'une austérité agg

Bis repetita? Dès le 3 septembre, la Première ministre a annoncé que la procédure du 49.3 – utilisée dix fois en 2022 sur des textes budgétaires, sans compter le 49.3 du 16 mars dernier pour faire adopter la réforme des retraites – pourrait être employée *« certainement »* pour faire passer les projets de lois de finances pour 2024 (PLF et PLFSS). Donc sans débats et sans vote à l'Assemblée. L'exécutif annonce dix milliards d'euros d'économies à réaliser en 2024. C'est moins que prévu initialement (quinze milliards d'euros) grâce à de *« bonnes nouvelles sur le plan macroéconomique »*, se félicite-t-il. Un optimisme à relativiser...

La santé dans le collimateur du gouvernement

Le gouvernement évoque d'ailleurs une possible révision de son estimation d'une croissance à 1,6% du PIB l'an prochain. Et l'Insee, qui note une dégradation du climat de l'emploi, des affaires et de la confiance des ménages (déjà toujours très basse), pointe les

Aides publiques : un « *pognon de dingue* » pour les entreprises

D'après une étude de l'IRES, les aides publiques représentaient 157 milliards en 2019 (elles sont évaluées à 165 milliards d'euros en 2022), et ceci juste avant l'irruption du Covid et de la politique du *« quoi qu'il en coûte »*. Ce montant a été multiplié par trois entre 1999 et 2019. Depuis, la mise à jour de ces données n'a pas été rendue publique par Bercy. Cela représentait alors deux fois le budget de l'Éducation nationale, qui est pourtant le premier employeur de France.

Plus que jamais la revendication de la conditionnalité

Les aides aux entreprises ont connu un développement particulièrement fort depuis la crise économique mondiale de 2008. Il existe actuellement deux mille quatre dispositifs d'aide publique, qu'ils soient proposés par l'État ou les régions. Subventions, avances remboursables, prêts bonifiés, mais aussi crédits d'impôt, exonérations, abattements fiscaux, les dispositifs sont légion. Ils amènent non seulement à redistribuer de l'argent public vers les entreprises, mais également à priver l'État de recettes fiscales et le système de protection sociale de cotisations.

Alors que l'exécutif se refuse toujours à fixer des règles, voire des sanctions, aux entreprises lorsqu'elles reçoivent un soutien public, FO revendique plus que jamais la conditionnalité de ces aides à différents critères : le respect des obligations légales et conventionnelles, le paiement des cotisations sociales dans les délais, le maintien des effectifs en CDI, sans cumuler CDD, contrats d'intérim ou ceux plaçant les salariés en situation précaire (temps partiels imposés), le respect de l'égalité salariale hommes-femmes, l'appartenance à un secteur soumis à une forte concurrence internationale et la relocalisation de la production et de la recherche et développement.

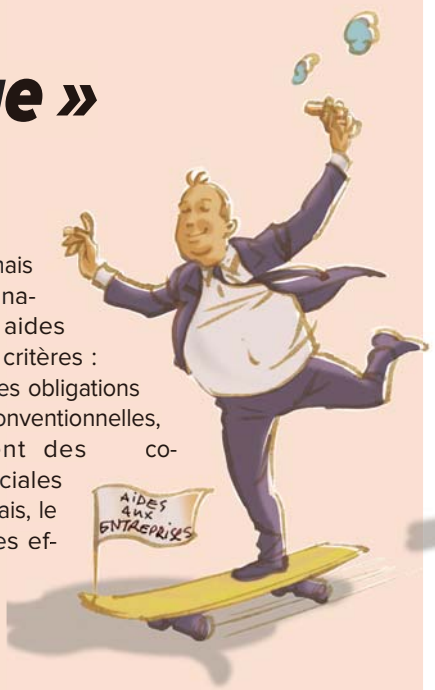

FO revendique par ailleurs le remboursement de ces aides en cas de superprofit. 2020, année de pandémie, peut être citée en exemple. Selon L'Observatoire des multinationales, les entreprises du CAC 40 qui cette année-là ont reçu des aides publiques ont versé la même année 30,3 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires.

Sandra Déraillot

Projet de lo les précaire

Le projet de loi Plein emploi, qui à réformer le service p de l'emploi, sera exa par les députés à part 18 septembre. Ce t qui fait l'objet d'une cédure accélérée, a été adopté – et durci les sénateurs mi-juille

Le gouvernen souhaite voir le de chômage ba à 5% d'ici à 2 Pour cela, il co regrouper, dès 2025

Assurance c

La négociation des nouvelles r d'Assurance chômage par les or sations syndicales et patronales marré le 12 septembre au siège du M avec à l'ordre du jour la méthod travail et le calendrier des prochaine unions. Mais leurs marges de manœ sont extrêmement réduites à la lectu la lettre de cadrage que leur a env la Première ministre le 1er août. Da droite ligne des récentes réformes, cutif leur impose notamment de ne toucher aux règles de la contracyc

iers de cette rentrée

gravée

incertitudes à venir. L'inflation va refluer moins vite qu'annoncé et rester forte. Avec le risque donc d'impacter encore la consommation, moteur de la croissance. Malgré ce contexte et pour un recul à marche forcée du déficit public à 2,7% du PIB en 2027 (4,4% visés en 2024), le gouvernement souhaite une réduction sévère des dépenses publiques en 2024 et poursuivre la baisse de la fiscalité, celle des entreprises notamment, comme depuis 2017. Les pistes d'économies envisagées pour 2024 ne font pas, elles, dans la dentelle. À titre d'exemples… Baisse de crédits (4,8 milliards d'euros) pour les missions du budget général de l'État, suppression de 15 000 contrats aidés, économies dans le domaine de la santé (*a priori* à hauteur de 1,5 milliard d'euros)… Déjà, les arrêts maladie, que le gouvernement juge trop nombreux et trop coûteux, sont visés, les montants des franchises médicales (sur les médicaments et les consultations) sont menacés d'un doublement, l'Ondam hospitalier (plafond de l'évolution des dépenses) se situerait autour de 3% quand les acteurs de la santé évaluent la hausse nécessaire à 5% minimum… Une austérité que FO ne peut accepter. **Valérie Forgeront**

i plein emploi : à quel prix pour es?

i vise
ublic
miné
rtir du
texte,
e pro-
a déjà
– par
et.
ment
e taux
aisser
2027.
mpte
, les

différents acteurs du service public de l'emploi au sein du réseau France Travail. Ce guichet unique sera ouvert aux demandeurs d'emploi, y compris en situation de handicap, et aux personnes en difficulté d'insertion.

Selon le projet de loi, les bénéficiaires du RSA seront automatiquement inscrits à France Travail et devront signer un contrat d'engagement assorti d'heures d'activité. Examinant le texte, les sénateurs ont voulu fixer une durée minimale, soit 15 heures d'activité par semaine. Le projet prévoit aussi qu'en cas de manquement, les bénéficiaires s'exposent à une nouvelle sanction dite de « suspension-remobilisation », avec un versement rétroactif que les sénateurs ont limité à trois mois.

Vote défavorable de FO

La confédération FO, opposée au principe de création de France Travail et au conditionnement du versement du RSA, avait par deux fois émis un vote défavorable au projet de loi, au conseil d'administration de la CNAF et à celui de Pôle emploi.

Le taux de chômage, toutes catégories confondues, est actuellement de 7,2%, un taux quasiment stable depuis un an (-0,2% selon l'Insee). Mais les contrats très courts sont en hausse : le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie B (moins de 78 heures de travail par mois) a augmenté de 7,7% sur un an. Il a même bondi de 26,5% pour les contrats inférieurs à 20 heures par mois, selon les chiffres publiés par Pôle emploi fin juillet. Le nombre de radiations a également augmenté de 3,6% sur un trimestre et de 6,8% sur un an. Et en 2022, 1,9 million de personnes appartenaient au halo autour du chômage, soit 4,4% des personnes âgées de 15 à 64 ans. **Clarisse Josselin**

chômage : une négociation sous contrainte

règles
rgani-
s a dé-
Medef,
de de
es ré-
euvre
ure de
voyée
ans la
l'exé-
e pas
clicité

(modulation de la durée d'indemnisation en fonction de la conjoncture) ni au mode de calcul de l'indemnisation chômage, autant de mesures auxquelles les organisations syndicales sont pourtant unanimement opposées.

« Encore une fois, le gouvernement nous contraint tellement dans la négociation qu'il y a un risque de ne pas aboutir à un accord. Et dans ce cas, il y a un risque réel de perte définitive du paritarisme à l'Unédic », alerte le secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

Une ponction de 12 milliards d'euros sur les recettes de l'Unédic

Michel Beaugas est d'autant plus remonté contre l'exécutif que celui-ci affiche sa stratégie visant à ce que l'État mette la main sur une grosse partie des 18,5 milliards d'euros d'excédents attendus par l'Unédic entre 2023 et 2025. Cela alors qu' Élisabeth Borne demande aux organisations syndicales et patronales de poursuivre le désendettement du régime d'Assurance chômage (60,7 milliards d'euros de dettes fin 2022), et ce, tout en consacrant près de 12 milliards d'euros à la politique du gouvernement visant le plein emploi, notamment via la nouvelle structure France Travail. *« L'Unédic a été créé pour indemniser les privés d'emploi, pas pour financer l'apprentissage ni le service public de l'emploi »*, rappelle Michel Beaugas.

Les interlocuteurs sociaux ont jusqu'au 15 novembre pour trouver un accord. *« Et on verra si on reste autour de la table »*, prévient Michel Beaugas. **Clarisse Josselin**

Agirc-Arrco : revalorisation des pensions et fin de la décote au cœur des négociations.

Le 5 septembre, syndicats et patronat ont démarré les négociations du prochain accord national interprofessionnel de l'Agirc-Arcco, qui doit fixer les règles de gestion du régime général de retraites complémentaires pour 2023-2026. Ils ont jusqu'au 4 octobre pour trouver un accord qui s'appliquera au 1er novembre prochain. Le contexte est favorable. Géré paritairement, le régime est en bonne santé : il dispose de soixante-huit milliards d'euros de réserves, permettant largement de respecter son obligation de disposer d'une capacité de six mois d'avance de versement des pensions. Et il affiche cinq milliards d'euros d'excédents en 2022. *« Ces milliards-là doivent revenir aux retraités et aux salariés qui payent le coût de la réforme »*, souligne Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé des retraites et négociateur FO.

La fin du coefficient de solidarité?

Pour rehausser les pensions, FO défendra une valeur de point de service de l'Agirc-Arrco indexée soit sur l'évolution des salaires soit sur l'inflation, selon la situation la plus favorable. L'autre priorité des syndicats, notamment pour FO, est d'obtenir la fin du coefficient de solidarité. Depuis 2019, ce système de bonus-malus, peu utilisé, entend inciter à travailler un an de plus après l'âge légal, avec 10% de décote sur les pensions complémentaires pendant trois ans si un salarié part à 62 ans. Ce malus saute pour un départ à 63 ans. Et se transforme en bonus (+10%) en cas de retraite à 64 ans. Avec l'âge légal de départ reculé à 64 ans, *« il est hors de question de pousser les salariés à travailler plus longtemps »*, prévient Michel Beaugas. D'autres sujets sensibles liés à la réforme se sont invités dans les négociations, comme les droits à la pension complémentaire dans le cadre du cumul emploi-retraite. Ou encore, souhaité par le gouvernement, un éventuel coup de pouce de l'Agirc-Arrco au minimum contributif pour éventuellement atteindre un montant global de pension à 1200 euros... Montant affiché avec légèreté par le gouvernement dans son projet de réforme. La réponse de Michel Beaugas est claire : *« Nous ne voulions pas de cette réforme. Ce n'est pas à nous de la suppléer! »*

Ariane Dupré

Projet de loi Industrie verte : FO acte la disparition de l'État stratège

Le projet de loi (PL) relatif à l'industrie verte, avec lequel Emmanuel Macron a tenté de faire oublier la réforme des retraites, en faisant de la réindustrialisation la *« mère des batailles »*, poursuit son parcours. Pour être adopté définitivement, après le vote favorable du Parlement (le 22 juin au Sénat et le 22 juillet à l'Assemblée nationale) dans le cadre de la procédure accélérée, le texte fera l'objet d'une commission mixte paritaire, en octobre.

Pour FO, malgré les discours de l'exécutif, le texte pèche par une absence de vision globale, articulant enjeux industriels, sociaux et politiques publiques. *« Centré sur la création de technologies vertes (éolien, batteries, hydrogène décarboné, photovoltaïque, pompes à chaleur), le projet de loi ne dit rien ou presque de la décarbonisation des industries existantes, rien sur les filières à développer en priorité, rien sur les besoins en formation, rien sur l'accompagnement des reconversions professionnelles. Il n'y a aucune vision d'État stratège »*, dénonce Hélène Fauvel, secrétaire confédérale aux politiques industrielles. Selon l'exécutif, le texte ne créerait d'ailleurs que 40000 emplois directs d'ici 2030.

« La réindustrialisation ne peut être laissée au bon vouloir d'entreprises étrangères »

Le financement est un autre angle mort. Le texte met l'accent sur la mobilisation de l'épargne des Français (5 milliards d'euros par an), bien que réputée difficile à réorienter, sur la mobilisation de prêts ou garanties Bpifrance (2,3 milliards par an) et sur la création d'un crédit d'impôt Investissement Industries Vertes (C3iv)... à définir dans le projet de loi des finances 2024! Estimé à 500 millions d'euros par an, le manque à gagner pour les finances publiques sera nul, assure l'exécutif qui veut alourdir le malus automobile, verdir les flottes d'entreprise, raboter des niches fiscales défavorables à l'environnement. *« La réindustrialisation ne peut être laissée au bon vouloir d'entreprises étrangères qui, par opportunisme, pour capter un crédit d'impôt annoncé à ce jour sans contrepartie, viendraient s'installer ici avant de partir ailleurs. On connaît les résultats désastreux d'une telle politique »*, appuie Hélène Fauvel.

Élie Hiesse

La prévention, c’est ensemble que nous la faisons.

Campagnes de sensibilisation et d’information, ateliers, stages et conseils...

Depuis plus de 20 ans, nous agissons sur les territoires pour rendre nos sociétaires acteurs de leur propre prévention, et les aider à réduire les risques au quotidien.

- Dangers de la route
- Santé et autonomie
- Gestes qui sauvent
- Dangers du quotidien
- Aléas naturels
- Risques nautiques
- Risques cyber
- Argent et éducation budgétaire

MACIF

La Macif, c’est vous.

Crédit photo : P5 / Photononstop.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L’INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d’assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Hollywood, livreurs, automobile…

Le réveil des mouvements sociaux aux États-Unis

MARK PETERSON/REDUX-REA

22 août 2023 à New York : les acteurs font grève devant les sièges de HBO et d'Amazon pour exiger de meilleures conditions de travail et la sécurité de l'emploi, face à la menace de l'intelligence artificielle.

Dans la foulée de la mobilisation des acteurs et des scénaristes, des centaines de milliers de salariés s'unissent pour défendre leurs droits et obtiennent des victoires impressionnantes.

L'été a été mouvementé sur le front social aux États-Unis, mais l'automne promet d'être tout aussi animé : après la grève des scénaristes et des acteurs, toujours en cours, les salariés de l'automobile menacent de cesser le travail si les négociations entre leurs employeurs et leurs représentants syndicaux ne donnent pas satisfaction avant le 14 septembre. La United Auto Workers (UAW), qui défend les droits des travailleurs des « Big Three » (General Motors, Ford et Stellantis), demande 46% d'augmentation de salaire étalée sur quatre ans, au nom des bénéfices colossaux accumulés par les trois entreprises ces dix dernières années – 161 milliards de dollars.

Les négociations ne semblent pas près d'aboutir, alors même qu'une grève aurait un impact de plusieurs milliards de dollars sur l'économie américaine. Sur les 150 000 membres de l'UAW, 97% ont donné un avis favorable à la grève lors d'une consultation interne. Si celle-ci venait à être déclenchée, 2023 pourrait devenir une année record dans l'histoire récente des mouvements sociaux aux États-Unis. Une situation favorisée par l'état du marché du travail : en septembre, le taux de chômage s'élevait à 3,8%. Les salariés sont donc en position de force pour négocier, et ils le savent.

Un nouveau souffle pour les syndicats

Fin juillet déjà, un accord historique a été arraché de justesse par le syndicat des Teamsters, le syndicat des chauffeurs de camions américains, qui négociait une nouvelle convention de travail avec UPS, le transporteur chargé de la livraison des lettres et colis. L'entreprise a échappé d'un cheveu à une grève massive en accordant des hausses de salaires substantielles (le salaire horaire doit augmenter de 2,75 dollars en 2023, et de 7,50 dollars sur cinq ans), l'installation de la climatisation dans davantage de camions, 7 500 créations de postes et 22 500 recrutements pour les postes déjà vacants.

« La grève des scénaristes et des acteurs a éveillé une sorte de sentiment national selon lequel les salariés du pays sont spoliés par le système économique américain », décrypte Branislav Rugani, secrétaire confédéral du secteur international. Depuis le 2 mai, Hollywood tourne au ralenti du fait de la grève des artistes, qui réclament de meilleures rémunérations et des garanties face à l'arrivée de l'intelligence artificielle. Cette très longue grève pourrait encore se durcir si les salariés du milieu du jeu vidéo, concernés par les mêmes enjeux, rejoignent la mobilisation.

La paralysie d'Hollywood aurait donc inspiré au-delà des frontières du cinéma. *« Chacun essaye de réclamer son dû, et qui mieux que les syndicats peut initier le mouvement ? »*, souligne Branislav Rugani. Car dans un pays où la mobilisation collective a été brisée dans les années 1980, l'action syndicale connaît un nouveau souffle. Alors que seulement 48% de la population avait une image positive des syndicats en 2009, selon un sondage de l'institut Gallup, 67% des Américains soutiennent désormais les représentants des salariés.

Fanny Darcillon

Des chiffres utiles au quotidien…

Ce qui change

La réforme des retraites entrée en vigueur le 1er septembre est « Le » grand changement en cette rentrée. Depuis janvier, les travailleurs ont contesté cette réforme qui dégrade les droits, notamment par l'allongement de deux ans (d'ici 2030) de l'âge légal de départ, l'accélération du calendrier Touraine ou encore la suppression de quatre régimes spéciaux. Autre domaine, autre mauvaise nouvelle de rentrée : la hausse des taux des prêts, qu'ils soient de trésorerie, pour des travaux ou un achat immobilier. Exemples : en septembre, le taux d'usure qu'un établissement de crédit peut exiger pour un prêt de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 3000 euros passe de 16,21% à 21,61%. Au plan de l'immobilier, un prêt à taux fixe d'une durée de vingt ans passe de 4,17% à 5,56%.

V. F.

SMIC — SALAIRE

11,52 € Le Smic a augmenté de 2,22% au 1er mai 2023. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,25 euro, passant de 11,27 à 11,52 euros.

SÉCURITÉ SOCIALE

3666 € Gelé, le plafond de la Sécurité sociale s'élève donc toujours à 3666 euros par mois pour 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales et de certaines prestations de Sécurité sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES

141,99 €	Pour 2 enfants à charge (plafond).
323,91 €	Pour 3 enfants à charge (plafond).
505,83 €	Pour 4 enfants à charge (plafond).
181,92 €	Par enfant en plus à charge.
71,00 €	Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.

CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), chiffres provisoires

+1%	en août 2023 (+0,1% en juillet 2023).
+4,8%	en août 2023 sur un an (+4,3% en juillet 2023).

En août 2023, les prix à la consommation augmentent de 1% sur un mois et de 4,8% sur un an.

% COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2%	**CSG** (impôt) – 9,2 % depuis le 1er janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1er janvier 2012.
0,5%	**CRDS** (impôt) – 0,5 % depuis le 1er février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1er janvier 2012.
	SÉCURITÉ SOCIALE
6,90 %	Assurance vieillesse.
0,40 %	Assurance vieillesse déplafonnée.
	RETRAITES COMPLÉMENTAIRES
	Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :
3,15 %	Tranche 1.
8,64 %	Tranche 2.
0,024%	Apec.
0,14%	CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.
	Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1er janvier 2019.
0,86%	Tranche 1.
1,08 %	Tranche 2.

FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1er juillet 2023

4,92 €	(brut) **Valeur du point**.
5904 €	(brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
1750,86 €	(brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 361.
11,10%	**Retenue pour pension**.
9,2 %	**CSG** (impôt) 9,2 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
0,5 %	**RDS** (impôt) 0,5 % de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

Unions départementales : à la rencontr

Quatre UD FO ont renouvelé leurs instances ces derniers mois et l'arrivée de nouveau Portraits des nouveaux secrétaires généraux d'unions départementales.

Sandrine Pastor
l'humain au cœur de l'action

© F. BLANC

Sandrine Pastor, 54 ans, a été élue secrétaire générale de l'UD de Saône-et-Loire le 7 avril. Diplômée des Beaux-Arts et en droit du travail, elle est décoratrice dans un hypermarché Carrefour de Chalon-sur-Saône depuis 1995, poste qu'elle occupe toujours un jour par semaine. *« J'avais promis aux salariés de ne pas partir tant que le nouveau délégué syndical ne serait pas formé, et je suis quelqu'un de parole »*, assure Sandrine, qui met l'humain au cœur de son action.

Une équipe *« dynamique et impliquée »*

Elle a adhéré à FO en 1998, avant de prendre des responsabilités syndicales dans son magasin et au sein du groupe. Elle était également trésorière de l'UD depuis 2015. Dès sa nomination, la secrétaire générale a lancé plusieurs chantiers : création de trois nouvelles commissions (handicap, égalité professionnelle femmes-hommes et développement durable) et de trois pôles (jeunes, retraités et développement).

Avec son équipe *« dynamique et impliquée »*, elle a aussi élaboré une stratégie pour aller négocier des PAP et construire de futures implantations, une politique qui porte déjà ses fruits. Et la militante, également conseillère prud'hommes, n'a pas pu s'empêcher de redécorer les locaux de l'UD.

Clarisse Josselin

Luc Bénizeau
« s'appuyer sur des revendications de terrain »

© F. BLANC

Après vingt-trois ans de responsabilités au Snudi-FO du Val-de-Marne, (il en était le secrétaire départemental depuis sept ans et vient de passer la main le 5 septembre), Luc Bénizeau, 54 ans, a été élu le 19 juin dernier secrétaire général de l'UD FO du Val-de-Marne (94). Il était à la commission exécutive de l'UD depuis 2007.

« Je veux développer les syndicats »

Ses priorités? *« Je veux développer les syndicats, notamment dans les collectivités territoriales du département, mais aussi dans le privé. Je tiens à rester proche de leurs revendications de terrain »*, explique le militant, encarté chez FO depuis une trentaine d'années.

Combatif, ce directeur d'école élémentaire à Villejuif (aujourd'hui détaché) s'est fortement mobilisé pendant la réforme des retraites. *« Ce que j'aime le plus, c'est aider les syndicats à organiser des grèves pour défendre les droits des salariés. »* Dans son nouveau mandat, Luc Bénizeau a déjà programmé l'organisation d'une conférence avec l'UD début octobre, contre l'acte 2 de l'inclusion scolaire voulue par le gouvernement, qui ferme des classes spécialisées pour enfants handicapés. *« Pour la première année, l'inspection académique du Val-de-Marne a bloqué des affectations d'enseignants dans les classes du dispositif Ulis* [unité localisée pour l'inclusion scolaire, NDLR]. *Nous défendrons ce droit à une scolarité adaptée, avec des classes dédiées! »*

Ariane Dupré

re des nouveaux secrétaires généraux

ux visages illustre la dynamique de la relève militante au sein de l'organisation.

Frédéric Cochu

« le développement des implantations FO, c'est la priorité »

Frédéric Cochu, 52 ans, secrétaire du groupement départemental Santé depuis 2012, est le nouveau secrétaire général de l'UD de l'Orne, élu lors du 35e congrès le 27 juin à Alençon.

« Il y a matière à progresser »

Agent hospitalier qualifié (ASHQ), il a adhéré à FO en 1998 et il s'est rapidement investi. Aucun hasard à cela… *« J'ai été bercé par le syndicalisme, avec un père militant de la métallurgie »*, indique le natif de l'Orne, père de quatre enfants, élu du bureau de l'UD depuis 2009 et ex-secrétaire général adjoint. D'abord en poste à Bellême puis sur le secteur Alençon-Mamers à partir de 2014, Frédéric est attaché à son département et *« à y défendre les droits des salariés »*.

À l'UD, il souhaite impulser un axe de développement des implantations et des syndicats. *« C'est la priorité, notamment dans le secteur privé et le versant territorial »*, insiste-t-il, projetant la création d'une commission de développement. *« Il faut faire se rencontrer les camarades, aller sur le terrain, faire en sorte aussi que les syndicats communiquent, évaluer là où il y a des besoins. »* Pour FO, en troisième position dans l'Orne et qui pèse 50% des suffrages dans la santé, *« il y a matière à progresser »*.

Valérie Forgeront

D.R.

Pascal Villain

actuellement *« à fond dans les PAP! »*

Après deux mandats de secrétaire général adjoint, Pascal Villain a été élu en mars dernier secrétaire général de l'UD FO de la Meuse. À 57 ans, ce métallo est un syndicaliste aguerri : élu FO chez ArcelorMittal Construction à Contrisson depuis les années 1990, Pascal a été délégué syndical central (DSC) pour la division construction, puis responsable syndical national pour le groupe ArcelorMittal en France pendant huit ans. *« J'ai toujours voulu défendre les gens. Cela n'a pas été simple chez Arcelor car j'ai dû négocier plusieurs PSE entre 2008 et 2012. Mais j'ai toujours essayé de faire au mieux, en négociant des mesures de reclassement pour que les ouvriers ne se retrouvent pas sur la paille. »*

Dynamiser la représentativité de FO dans les entreprises

Désormais à la tête de l'UD FO, Pascal entend dynamiser la représentativité de FO dans les entreprises du département. *« J'aime le syndicalisme de proximité, donner des conseils aux élus de terrain. »* Actuellement, *« nous sommes à fond dans les PAP! J'en ai négocié deux récemment, dans une société de maçonnerie et dans une chaudronnerie industrielle. C'est une période chargée. Mais tout ce travail est essentiel pour développer notre présence dans les entreprises! »*.

Ariane Dupré

© S. LIEDOT

Hôpitaux : face au manque de moyens, des mobilisations tous azimuts

L'été 2023 aura été particulièrement difficile dans les hôpitaux. Et alors qu'aux urgences les fermetures nocturnes ou de fins de semaine, assorties d'une régulation via le 15, débordent sur le mois de septembre, d'autres services sont aussi en danger.

Maternités, services d'oncologie et même de psychiatrie subissent des fermetures annoncées comme temporaires. À Cadillac, c'est une unité pour malades difficiles qui est menacée. Un préavis de grève a été déposé pour tout le mois de septembre. *« L'ARS dit que l'on rouvrira dès que l'on aura pu recruter des médecins*, explique Thierry Lalanne, secrétaire du syndicat FO du centre hospitalier spécialisé. *Mais l'année dernière ils ont fermé une unité pour des travaux qui n'ont pas eu lieu, et elle n'a jamais repris. »*

Même si un article de la loi Rist rend moins attractive la rémunération des gardes intérimaires, le manque de médecins n'est pas seul responsable de la situation. À titre d'exemple, la Fédération hospitalière de France interpelle le gouvernement sur *« la nécessité de moyens supplémentaires pour 2023 et d'une évolution réelle des financements au prochain PLFSS »*. Dans un communiqué, elle souligne que les dépenses de l'hôpital augmentent du fait des revalorisations salariales non compensées, de même que l'inflation, tandis que les recettes stagnent compte tenu *« des tensions sur les effectifs qui génèrent déprogrammations et reports de prise en charge »*. Le déficit des établissements devrait doubler en 2024 par rapport à 2022 pour atteindre un milliard d'euros.

Un manque de postes criant

De quoi craindre une nouvelle chasse aux économies. À l'hôpital de Saint-Brieuc, l'été a aussi été rythmé par les préavis de grève. Le dernier en date, intersyndical et d'une durée illimitée, a débuté le 7 septembre. *« Nous nous sommes mobilisés contre le non-renouvellement d'un poste d'assistante sociale, alors que le service est en souffrance, puis concernant le standard de nuit des urgences qui a besoin d'un poste supplémentaire*, explique Carine Le Tertre, secrétaire du syndicat FO de l'hôpital. *Enfin, un poste d'aide-soignant de nuit en médecine interne, obtenu via les accords de Ségur, va être supprimé alors que le service ne désemplit pas. »*

Pour la fédération FO-SPS, plus que jamais il est urgent de programmer un plan pluriannuel de recrutements de plus de 200 000 agents dans les secteurs sanitaire, social et médico-social.

Sandra Déraillot

Journée Handicap et Travail à Grenoble

« Souvent les camarades ont peur d'aborder le sujet du handicap dans l'entreprise, ils s'estiment insuffisamment préparés, comme les employeurs d'ailleurs », résume Philippe Beaufort, secrétaire général de l'UD FO de l'Isère. C'est pourquoi le 29 septembre, FO 38 organise une journée dédiée au handicap. Rendez-vous à 9h à la Bourse du travail, 32 avenue de l'Europe, Grenoble.

Au programme : comment favoriser le maintien dans l'emploi? Comment négocier un accord d'entreprise en ce sens? Où trouver du soutien pour aménager un poste? Un point sera également présenté sur l'impact de la réforme des retraites pour les travailleurs en situation de handicap.

Des témoignages de militants

Différents interlocuteurs sont conviés : Régis Badel, médecin du travail, secrétaire général du SNFOMTSIE, mais aussi des représentants de la Direction du travail, de l'Agefiph et du FIFPH (les deux organisations qui accompagnent les travailleurs handicapés, respectivement en entreprise et dans la fonction publique). Des militants FO de l'Isère présenteront le travail qu'ils ont pu accomplir dans les entreprises en matière d'aménagement et de soutien aux travailleurs en situation de handicap. Le tout sous la présidence d'Anne Baltazar, conseillère confédérale, chargée de mission handicap. La prochaine journée nationale Travail et Handicap aura lieu quant à elle le 7 novembre à Paris.

Sandra Déraillot

Papeteries de Condat : la mobilisation ne faiblit pas pour sauver l'usine

Les salariés des papeteries de Condat, en Dordogne, bloquent l'usine depuis le 28 août à l'appel d'une intersyndicale dont fait partie FO. Ils s'opposent à la fermeture de l'une des deux lignes de production, qui entraînerait la suppression de près de la moitié des emplois et mettrait la pérennité du site en péril. Une délégation a été reçue à Bercy le 11 septembre.

La détermination des salariés des papeteries de Condat à sauver leur emploi et leur outil de travail est sans faille. Depuis le 28 août, ils tiennent jour et nuit un piquet de grève à l'entrée de l'usine située au Lardin-Saint-Lazare, en Dordogne.

Mobilisés à l'appel d'une intersyndicale dont fait partie FO, syndicat majoritaire, ils s'opposent à la volonté de la direction de fermer la ligne de production numéro 4, la dernière en France à fabriquer du papier couché, un papier noble utilisé dans l'édition. Cette mise à l'arrêt entraînerait la suppression de 187 des 420 emplois du site dans le cadre d'un PSE en cours de négociation.

Le groupe anglo-saxon Lecta, propriétaire de l'usine, prétexte une baisse de commandes pour justifier cette restructuration. Mais selon Patricia Canto, secrétaire FO du CSE, la production a en réalité été délocalisée dans d'autres usines du groupe, en Italie et en Espagne, pour réduire les coûts de fabrication.

L'activité économique du bassin d'emploi menacée

Si le groupe arrive à ses fins, il ne restera plus au Lardin-Saint-Lazare qu'une seule ligne, récemment reconvertie dans la production d'étiquettes et qui ne fonctionne pas encore de manière optimale. La militante redoute la mort du site. Or l'usine, qui génère plus de 1200 emplois directs et indirects, est le plus gros employeur industriel de Dordogne. C'est toute l'économie du bassin d'emploi qui est en péril.

Les négociations du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont démarré le 11 juillet pour une durée de trois mois. L'objectif de l'intersyndicale, si elle ne parvient pas à sauver la ligne 4, est de limiter au maximum le nombre de départs contraints grâce notamment à des préretraites. Lors de la réunion CSE du 6 septembre, les délégués ont réussi à améliorer quelque peu le dispositif, ce qui permettrait, selon leurs estimations, à une cinquantaine de salariés d'en bénéficier. Mais le montant de l'indemnité est toujours en discussion. Et les délégués dénoncent des négociations difficiles, la direction faisant des propositions *a minima*. Une nouvelle réunion était prévue le 13 septembre.

Clarisse Josselin

Dernière minute : l'intersyndicale reçue à Bercy

L'intersyndicale des papeteries de Condat a été reçue le 11 septembre par Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie. Les syndicats ont exprimé le souhait que l'usine soit cédée à un repreneur plus sain financièrement et plus motivé. Ils ont également proposé au gouvernement la création d'un label « papier français ». *« Nous sommes satisfaits de l'écoute que nous a accordée le ministre, il s'est engagé à nous aider et nous sortons avec de l'espoir pour l'avenir »*, a réagi Patricia Canto, secrétaire FO du CSE, après sa rencontre avec Roland Lescure. *« Emmanuel Macron parle de souveraineté industrielle et de préserver le savoir-faire français, nous sommes un cas d'école, le gouvernement doit faire tout son possible pour que l'activité reste en France »*, ajoute la militante. Reste que les délais sont très courts, la négociation du PSE devant être achevée le 11 octobre.

« La direction de Lecta fait fabriquer en Espagne du papier qu'elle revend en France avec le label Condat, tout en profitant du dispositif de chômage partiel pour les salariés français », a dénoncé Hélène Fauvel, secrétaire confédérale FO chargée de l'Économie, lors d'une conférence de presse organisée devant Bercy le 12 septembre.

C. J.

PORTRAIT ARCHIVES *FO HEBDO* - G. DUCROT

Paulette Hofman, une figure de l'organisation, un travail syndical immense

C'est avec une grande douleur que nous avons appris le 4 septembre le décès de notre camarade Paulette Hofman, secrétaire confédérale de 1974 à 1996, qui a accompli un travail immense sur tous les dossiers qu'elle a eus en main : la négociation collective, les femmes, la politique familiale, les salaires, le Smic, le logement social, le handicap, le travail temporaire, la médecine du travail, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail. Elle refusait de s'inscrire comme femme dans le mouvement syndical, mais comme militante à part entière. Née en 1931 à Wattignies, dans le Nord, elle devient en 1952 secrétaire médicale au centre hospitalier régional de Lille. La même année, elle adhère à FO. En 1974, au congrès de Toulouse, elle entre au Bureau confédéral. Paulette occupera aussi de nombreux autres mandats, au Conseil économique et social dont elle est membre de 1979 à 2004, présidente du groupe FO, présidente de la section des affaires sociales. Paulette a également été la première présidente de l'Agefiph, de 1986 à 1991. Elle s'était énormément investie dans la construction de cet outil en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. Nous nous souviendrons de sa gentillesse, de sa compétence et de son énergie. Marc Blondel disait souvent que Paulette s'était créé une famille, et sa famille c'était FO. En conclusion du congrès de 1996, lorsque Paulette a quitté le Bureau confédéral, elle a prononcé les mots suivants : *« Aujourd'hui, je tourne une page de ma vie. Une page riche, belle, exaltante, grâce à vous tous qui l'avez tellement bien remplie. Rassurez-vous, je ne referme pas le livre. Celui-là ne se fermera que quand j'aurai moi-même définitivement fermé les yeux et encore… si tant est qu'il y ait un paradis – ce dont vous me permettrez de douter à titre personnel… Eh bien! supposons… je crois qu'arrivée là-haut, je négocierai encore avec saint Pierre ma place dans ce paradis-là, et parce que je vous y représenterai encore, ce sera forcément la première ou rien. Merci à vous tous. Vive Force Ouvrière! »*

Marguerite Adenis, première secrétaire générale d'une fédération FO

C'est avec une grande tristesse que la confédération a appris le décès de Marguerite Adenis, survenu le 23 août 2023, à l'âge de 93 ans. Parisienne, secrétaire dans l'industrie pharmaceutique, notre camarade a travaillé pendant plus de vingt ans en étroite collaboration avec les secrétaires généraux successifs de la fédération nationale de la pharmacie. Elle acquit ainsi une solide expérience de militante et sera élue secrétaire générale de la fédération le 18 mai 1970. Marguerite est une pionnière : elle fut en effet à FO la première femme à tenir les rênes d'une fédération, et ce jusqu'en 1990 lorsqu'elle fit valoir ses droits à la retraite. Marguerite aura aussi exercé de nombreux autres mandats. Elle est membre de la CE confédérale de 1970 à 1989 et participe à la commission du fonds de solidarité en cas de grève. Elle a siégé au Conseil économique et social. Elle a ainsi été membre de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire de 1980 à 1981, puis, au titre des Travailleurs CGT-FO, elle a siégé à la section du Cadre de vie de 1984 à 1989. Elle a été membre du bureau de l'amicale du Conseil économique et social. La confédération salue cette militante fidèle, dévouée à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. Elle apporte toute son amitié et tout son soutien à sa fédération, à tous ses camarades et à sa famille.

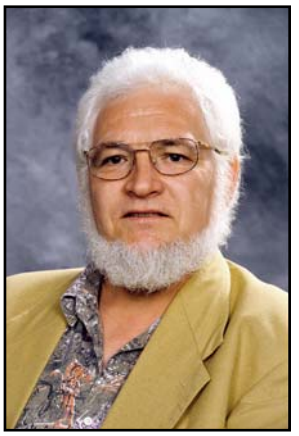

Jean-Mary Bedu, la défense des salariés, toujours

La confédération a appris avec beaucoup de peine le décès de notre camarade Jean-Mary Bedu, survenu le 14 août 2023, à l'âge de 78 ans. Il avait adhéré à la CGT-FO alors qu'il était jeune salarié à EDF-GDF. Lors du Xe congrès de la Fédération FO des Industries de l'énergie électrique et du gaz (1967), Jean-Mary Bedu, travaillant au Groupement gazier de production de la région parisienne (GGPRP), avait été élu à la commission des conflits. Poursuivant son parcours syndical, il a été secrétaire de l'union départementale CGT-FO de Seine-et-Marne de 1980 à 2001. Ce camarade a été membre de la commission exécutive confédérale de 1989 à 1997, puis a participé au CFMS de 2003 à 2005. La confédération salue ce militant fidèle, guidé dans son action syndicale par son engagement sans relâche à défendre toujours les salariés. Elle apporte à tous ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien.

Agnès Andersen : « Défendre les collègues me passionne »

Proviseure de lycée à Bischheim (Bas-Rhin), la nouvelle secrétaire générale d'ID-FO, 58 ans, est une militante aguerrie. Elle fait des conditions de travail la priorité de son mandat.

Rentrée chargée pour Agnès Andersen, élue en mars à la tête d'Indépendance et Direction-FO (ID-FO), deuxième syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale. En ces jours tendus, la proviseure du lycée à Bischheim, au nord de Strasbourg (Bas-Rhin), a aussi dû gérer les sollicitations des médias sur l'interdiction du port de l'abaya à l'école. Logique : ID-FO, qui fait du respect de la laïcité un *« préalable absolu »*, a été mi-2022 le premier syndicat à exiger *« des directives claires »*.

« Il était urgent que l'État prenne ses responsabilités, au lieu de se défausser sur les personnels de direction. Sur ce dossier, comme sur le nécessaire report en juin des épreuves de spécialité du bac, notre voix a porté », se félicite la militante, *« pas dupe »* de la tentative ministérielle de détourner l'attention. Des pénuries de personnels dans *« tous les corps »*, par exemple, qui placent au cœur de la tempête les chefs d'établissement, sommés de conduire les réformes : Pacte enseignant, lutte contre le harcèlement, réforme des lycées professionnels…

Le syndicalisme, une « tradition familiale »

Militante aguerrie, la secrétaire générale, 58 ans, a su saisir l'occasion, fin août, de la visio-conférence XXL, organisée par le nouveau ministre de l'Éducation avec 11000 recteurs, principaux, proviseurs, pour rappeler les revendications FO. Sur les salaires, les conditions de travail, les déroulés de carrière. *« Les personnels de direction sont proches du point de rupture »*, martèle-t-elle.

Petite-fille et fille de militant (dans le décolletage en Haute-Savoie), elle a été à bonne école. *« Le syndicalisme est une tradition familiale »*, sourit Agnès Andersen, engagée dès son entrée à la fac de Strasbourg en 1984. Depuis, la licenciée en langue et civilisation allemande n'est jamais restée sans carte.

© LAURENT WAECHTER

Ni à ses débuts comme maître-auxiliaire, ni une fois titularisée en 1995, Capes de documentation en poche. Ni pendant ses années au Danemark, où elle suit son mari en 1999, détachée auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Du pays d'Andersen, elle réussit en 2003 le concours de personnel de direction et adhère à Indépendance et Direction sitôt revenue en France.

« Les personnels attendent des actes »

Devenue membre du bureau académique de Strasbourg en 2011, elle en prend la tête en 2014, remarquée pour son investissement en commission administrative paritaire. *« Défendre les collègues me passionne. Je suis très attachée au respect des droits et de l'humain. »* En 2015, la voilà au bureau national et, dès 2019, secrétaire générale adjointe, investie dans la formation des adhérents sur cette nouvelle gestion publique qui nie toute différence de nature entre gestion publique et privée. *« Notre rôle, c'est aussi de lever le voile sur l'évolution des politiques éducatives »*, note-t-elle.

Bien que première secrétaire générale de l'histoire d'ID-FO, elle n'en fait pas un événement : *« Notre corps est très féminisé. »* Sa priorité ? Améliorer les conditions de travail. *« Depuis dix-huit mois, ID-FO se bat pour que le sujet soit traité en Comité social d'administration ministériel. Les personnels attendent des actes. »*

Élie Hiesse

ENSEMBLE
ON EST TOUJOURS
PLUS FORTS

REJOIGNEZ

FO

09 affiche rugby - rejoignez FO - ensemble on est toujours plus FORT.indd 1 13/06/2023 12:12:06